Image not found or type unknown

Convention de rupture motif économique

Par **cat2459**, le **18/03/2015** à **05:47**

bonjour,

J'ai signé ma convention de rupture pour motif économique le 31 janvier 2015 et il y est stipulé un congé de reclassement de 17 mois préavis inclus. La négo était de 16 mois pour ma catégorie préavis inclus, mais étant travailleur handicapé, ils m'avaient annoncé un mois supplémentaire de reclassement en raison de ma reconnaissance MDPH.
Il semblerait qu'ils veulent modifier ce document signé pour réduire la période de reclassement à 16 mois.

Ai-je le droit de refuser de signer ce nouveau document, dois-je me faire assister ?

Merci beaucoup pour vos conseils

Par **P.M.**, le **18/03/2015** à **09:07**

Bonjour,
Par principe, vous avez toujours le droit de ne pas ratifier un document par votre signature si ce n'est pas une simplke décharge comme quoi il vous a été remis en main propre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés